

Nos réf. : MS/EF

## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01 Télécopie 03 81 64 26 41 Email : contact@mairie-maiche.fr

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DECISIONS DU MAIRE** 

# 2022.80 - Demande de subvention à l'État au titre de la DETR, et autres financeurs potentiels pour les travaux du programme voirie 2022

Monsieur le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU le Code de la Commande Publique régissant les marchés publics,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU la délibération n° 2022.05 du 7 février 2022 approuvant le budget primitif général 2022 de la Commune,

VU la délibération n° 2021.123 du 15 novembre 2021 validant le projet des travaux de mise en accessibilité de l'arrêt routier rue de Saint-Hippolyte et autorisant le dépôt de dossier de subvention au Conseil Régional,

VU la convention avec le Conseil Régional du 20 mai 2022, définissant le cadre technique et financier ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région et de la Commune dans la réalisation des travaux d'accessibilité de l'arrêt routier,

VU les documents relatifs à la commande publique du marché,

VU le montant global de l'opération qui s'élève à 117 563.35 €uros HT détaillé comme suit :

Programme	Montant estimé HT
Lot 1 : Trottoir avenue Leclerc, Rue de Goule déformation, aménagement trottoir place du Champ de Foire, aménagement parking à l'entrée de Maîche direction Saint-Hippolyte, voirie Sur les Routes	85 920.60 €uros
Lot 2 : Aménagement arrêt routier rue de Saint-Hippolyte	31 642.75 €uros
TOTAL HT	117 563.35 €uros

Accusé réception Préfecture le 2 septembre 2022 Publié sur le site internet le 5 septembre 2022

## VU le plan de financement <u>prévisionnel</u> suivant :

Financeurs	Montant estimé HT
État – DETR (30 % des dépenses éligibles)	35 269.00 €uros
Conseil Régional – Financement de la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers	20 000.00 €uros
onds libres	40 614.15 €uros
TOTAL HT	117 563.35 €uros

### DECIDE

## Article 1 : Il est décidé de :

- Confirmer la sollicitation du soutien financier de l'État au titre de la DETR et autres financeurs potentiels éventuels pour le programme voirie 2022 dont le montant s'élève à 117 563.35 €uros HT et de signer les conventions et documents afférant aux dossiers,
- Demander l'autorisation de débuter les travaux avant notification des subventions.

<u>Article 2</u>: La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 30 août 2022

Le Maire, Régis LIGIER

Accusé réception Préfecture le 2 septembre 2022 Publié sur le site internet le 5 septembre 2022